

**TABEAU B (EXTRAIT).**

*Dépenses du Service indigène pour l'Exercice 1880.*

N <sup>o</sup> s des Articles.	NATURE DES DÉPENSES	MONTANT	OBSERVATIONS
1	Liste civile.....	7,850 »	Comme aux recettes. Les sommes recouvrées, moins les remises à payer aux fonctionnaires chargés de la recette, sont versées, à la fin de chaque trimestre, entre les mains du gérant de la liste civile.
2	Direction des Affaires indigènes et Résidences.....	24,450 »	
3	Haute-cour tabitiennne.....	9,500 »	
4	Chefferies.....	18,640 »	
5	Culte et instruction publique.....	30,440 »	
6	Cavaliers d'escorte.....	9,710 »	
7	Police générale.....	30,210 »	
8	Gardiens de chefferie.....	880 »	
9	Pensionnaires.....	5,550 »	
10	Gérance de la caisse et remises aux percepteurs.....	9,200 »	
11	Primé sur les frais d'arrestation et fourrières.....	11,760 »	
12	Produit des terres d'apanage.....	3,000 »	
13	Remises aux interprètes sur les droits de traduction et indemnité à l'interprète chargé des registres publics.....	2,700 »	
14	Part revenant aux membres des conseils des districts sur les affaires jugées par eux et sur les bornages de terres.....	300 »	
15	Frais d'impression et de reliure.....	1,000 »	
16	Loyers de terrains.....	150 »	
17	Vivres.....	3,300 »	
18	Remboursement aux districts du produit du rachat de journées de travail pour les travaux communaux.....	192 »	
19	Dépenses diverses.....	6,168 »	
20	Dépenses d'exercices clos.....	Mémoire	
	<b>Total des dépenses.....</b>	<b>175,000 »</b>	

Arrêté le présent budget des dépenses pour l'Exercice 1880 à la somme de cent soixante-quinze mille francs.

Papeete, le 20 janvier 1880.

*Le Directeur des affaires indigènes,*

Signé : AUGARDE.

Vu et approuvé :

*Le Commandant Commissaire de la République,*

Signé : F. PLANCHE.